

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT # 24-427

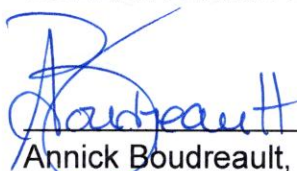
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière
QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 8 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-427
CONSERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS
MUNICIPAUX

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 3, rue du Couvent, où toutes personnes intéressées peut en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À L'Anse-Saint-Jean ce 15 juillet 2024.



Annick Boudreault, Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 335)

Je, soussigné, résidant à L'Anse-Saint-Jean certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal entre 8 h et 16 h et en le publiant sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 15 juillet 2024.



Annick Boudreault, Greffière-trésorière